

ANNEXE I

Soutien aux activités de maîtrise

Fonds André-Charest 2023-2024

Objectifs

- Contribuer à la formation en recherche des étudiants inscrits dans le programme de formation dentaire spécialisée en chirurgie buccale et maxillo-faciale.
- Supporter la réalisation des activités de recherche des étudiants inscrits à la maîtrise en sciences dentaires à la Faculté de médecine dentaire.

Admissibilité

- Étudiants inscrits au programme de maîtrise en sciences dentaires et au programme de formation dentaire spécialisée en chirurgie buccale et maxillo-faciale.

Montant

- Selon la disponibilité budgétaire.
- Remboursement des frais engagés pour un montant maximal de 2 000 \$ (pendant la durée de son programme d'études)

Dépenses admissibles

- Matériel scientifique
- Frais de location d'équipement scientifique
- Frais de bureau (papeterie, reprographie, cartouche d'encre)
- Frais d'envoi (courrier, messagerie)
- Interurbains
- Frais de déplacement
- Biostatisticien, après avoir utilisé le service gratuit du département de mathématiques et statistiques de la Faculté des sciences et de génie
- Compensation pour des sujets volontaires
- Frais pour présenter des résultats de recherche à un congrès scientifique avec publication d'un abrégé de recherche. Montant maximal remboursé : 600\$
- Frais pour la publication d'un article scientifique, revue avec comité de lecture (traduction, révision linguistique, édition du manuscrit). Montant maximal remboursé : 300\$

Exclusions

- Travaux de secrétariat.
- Achat ou entretien d'équipement.
- Frais d'inscription à un congrès et les frais de séjour (sauf si relié à la présentation des résultats de recherche)

Formulaire : L'étudiant n'a pas de formulaire à compléter. Cette somme lui est réservée à son arrivée dans le programme de maîtrise, sur approbation du directeur de recherche. Le directeur de recherche doit confirmer le titre du projet, les types de dépenses à prévoir ainsi que la date de début des travaux.